

LA SIDRA DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
TETSAVE
PARACHAT ZA'HOR
SAMEDI 7 MARS 2009
11 ADAR 5769

42^e année

22

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Que grandisse notre joie !

Le mois d'Adar vient, de nouveau, de s'ouvrir et une fois de plus, il nous fait pénétrer dans une contrée merveilleuse où les mots sont ceux de la joie et les couleurs, celles du bonheur. N'est-il pas surprenant que le simple déroulement du temps ait un tel pouvoir ? Car c'est bien là le seul changement intervenu : un mois est passé et voici que tout a brusquement pris une tonalité différente. Il est vrai que le temps est bien le tissu de nos vies et que, de ce fait, il en colore la substance. Pourtant, est-ce bien jusque-là qu'il faut voir la portée d'Adar ?

De fait, ce mois est différent de tous. Il est un temps de transformation, cette période éclairée par l'histoire de Pourim qui vit, au lieu de l'extermination annoncée du peuple juif, sa victoire sur ses ennemis de toujours. Ce brusque retournement fonde l'allégresse du mois. Celle-ci n'est, dès lors, plus soutenue par aucune démarche logique, elle éclate victorieuse aux yeux de tous. Elle porte en elle à la fois les prémisses et les fruits de cette victoire, à telle enseigne que la Tradition recommande de régler ses litiges de préfé-

rence en ce mois tant il est le vecteur d'éléments favorables.

Dès son début, la joie a donc sa pleine force. Mieux encore, nous sommes invités à la faire grandir jour après jour. Lorsqu'on sait que celle-ci présente une caractéristique éternelle, briser les barrières, on comprend la puissance du temps qui passe. C'est pourquoi, alors que déjà chacun pense à Pourim et entreprend de le préparer pour encore mieux le vivre, cette joie doit être notre compagnon fidèle, et peut-être le meilleur de nos guides, en ces temps si souvent obscurs.

Alors que beaucoup se demandent de quoi sera fait le lendemain, que le monde paraît trembler sur ses bases, voici que la plus grande, la plus pure des joies remet les choses en place. Ou plutôt, voici que, bouleversant la donne, elle rend aux hommes le sens de la grandeur, de la beauté et de la paix. Parfois, il suffit de savoir entendre les rythmes du temps pour que la vie triomphe. C'est justement ce qu'Adar propose. Engageons-nous dans son chemin, c'est l'allégresse infinie qui l'a tracé.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Tetsavé : Moché et Aharon

«Moché est vrai et sa Torah est vérité» (Talmud Baba Batra 74a)
«Sois parmi les disciples d'Aharon : celui qui aime la paix, poursuit la paix, aime les créatures de D.ieu et les rapproche de la Torah» (Maximes de nos Pères 1 : 12).

L'histoire de la génération formatrice du peuple juif trace le portrait de Moché comme l'incarnation parfaite du chef d'Israël. C'est lui qui sort les Enfants d'Israël d'Égypte. C'est lui qui reçoit la Torah de D.ieu et l'enseigne au peuple, etc. Mais une lecture plus attentive du récit de la Torah révèle que la conduite d'Israël devait être le résultat d'un double effort : toujours présent aux côtés de Moché est son frère aîné, Aharon.

Quand Moché affronte le Pharaon, c'est avec Aharon, qui joue un rôle majeur dans l'accomplissement des miracles et des plaies qui le forceront à libérer les Juifs.

Quand D.ieu ordonne Sa première Mitsva au Peuple Juif, elle est adressée à Moché et Aharon. Quand le peuple se plaint, c'est à Moché et Aharon qu'il adresse ses réclamations ; quand Korah défie Moché, c'est également une rébellion (et en fait essentiellement) contre la place.

Ce qui est frappant à propos du duo Moché/Aharon est qu'Aharon n'entre pas dans le moule habituel du "bras droit" ou du "second". Il n'existe pas non plus une claire distinction des tâches réparties entre les deux frères. S'il est vrai que Moché paraît la figure dominante du récit, Aharon est un partenaire à part entière des événements et des entreprises qui transforment un clan d'esclaves libérés en Peuple de D.ieu.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT TETSAVE

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 23 • Sortie 19h 30

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	18.01	Bordeaux	18.37	Grenoble	18.12
Lyon	18.14	Toulouse	18.30	Montpellier	18.18
Marseille	18.14	Nice	18.07	Lille	18.18
		Nancy/Metz	18.07		

à partir du dimanche 1^{er} mars 2009

Heure limite du Chema : 10h17 Pose des Téfilines : 6h31

Jeûne d'Esther : Lundi 9 mars début : 5h 44 fin : 19h 25

Fin Kidouch Levana : toute la nuit de mardi à mercredi 11 mars (15 Adar)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

Tout se passe comme si Moché ne pouvait rien accomplir sans Aharon et ce dernier, quant à lui, paraît dépendant de Moché dans l'accomplissement de son rôle.

La construction et le service dans le Tabernacle nous en offrent un exemple. Dans la Paracha Tetsavé, nous lisons la façon dont D.ieu assigne à Aharon et à ses fils la responsabilité de conduire le service dans le Tabernacle : ils doivent représenter le Peuple dans les tentatives pour s'approcher de D.ieu en Lui offrant des sacrifices et en accomplissant les autres services du Sanctuaire. Il semblerait que cela désigne le Sanctuaire comme étant le domaine d'Aharon. Et pourtant, comme cela a été mentionné plus haut, c'est Moché qui doit construire le Tabernacle. Et c'est Moché qui doit initier Aharon à la prêtrise. Pendant sept jours, Moché doit servir de Cohen (assumant en effet le rôle d'Aharon), offrant les sacrifices apportés par Aharon et ses fils. Le Tabernacle sera de fait le domaine d'Aharon, après les sept jours d'initiation. Seuls lui et ses fils pourront y accomplir le service, mais c'est un domaine qu'ils ne peuvent atteindre qu'en conjonction avec Moché.

Le baiser

Les versets qui ouvrent notre Paracha offrent un exemple frappant de l'interchangeabilité des rôles de Moché et d'Aharon.

«Et toi (dit D.ieu à Moché) tu commanderas aux enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olive pure écrasée pour que la lumière s'éleve de la lampe qui brûlera toujours».

«Dans la Tente d'Assignation, en dehors du Paro'het qui se trouve devant le Témoignage, Aharon et ses fils l'ordonneront du soir au matin devant D.ieu». La tâche d'allumer la Menorah revenait à Aharon et à ses fils; et pourtant l'huile pour l'allumer devait être apportée à Moché. En fait, c'est dans ces deux versets que réside la clé pour comprendre le partenariat de Moché et d'Aharon dans la direction d'Israël.

Dans Chemot 4: 27, la Torah décrit une rencontre émouvante des deux frères au pied du Mont Sinäi. Soixante ans plus tôt, jeune homme de vingt ans, Moché avait fui l'Égypte; maintenant, le berger de 80 ans était sur le chemin de retour de l'Égypte, missionné par D.ieu pour libérer son peuple de l'esclavage. Et D.ieu dit à Aharon : «va dans le désert à la rencontre de Moché». Et il y alla et

le rencontra au pied de la montagne de D.ieu et il l'embrassa.

Le Midrach décrit de façon plus profonde le baiser des frères:

C'est à cela que se réfère le verset (Psaumes 85 : 11) quand il dit «la bienveillance et la vérité se sont rencontrées, la droiture et la paix se sont embrassées». La bienveillance, c'est Aharon, la vérité, c'est Moché. La droiture, c'est Moché, la paix, c'est Aharon. Moché et Aharon avaient la tâche de créer un peuple qui allait servir comme «lumière de D.ieu pour les nations», qui allait disséminer la sagesse et la volonté de D.ieu, Sa création. C'est une tâche qui est, par définition, impossible: D.ieu est infini, parfait et absolu; le monde qu'Il a créé est fini, toujours insatisfait et terriblement instable. Et pourtant, le Juif doit et peut dépasser ce paradoxe, il fait de sa vie un ensemble d'absolus divins basés sur un monde temporel.

Les deux aspects de ce paradoxe s'expriment dans les versets cités ci-dessus du commencement de Tetsavé: le peuple d'Israël est appelé pour «élever une lampe qui brûle sans fin», une lampe éternelle et immuable; et pourtant cette lampe doit brûler et jeter sa lumière «du soir au matin», au sein même des conditions toujours changeantes du monde temporel dans lequel alternent, se mélangent et se supplantent la lumière et l'obscurité.

C'est ici que se trouvent délimitées les fonctions respectives de Moché et d'Aharon : Moché est la source de "l'huile pure" qui nourrit "la lampe éternelle"; Aharon est celui qui introduit la lumière dans la réalité "du soir jusqu'au matin".

Forger une nation qui dépassera ce paradoxe requiert "des représentants" des diverses forces divines en jeu: d'un côté, les attributs divins de "vérité" et de "justice" d'où émergent la perfection et l'immuabilité de la Torah de D.ieu; de l'autre, les attributs divins de "paix" et de "bienveillance" d'où jaillissent la diversité et la subjectivité de la création de D.ieu.

Moché, Maître de la Torah et rapporteur de la sagesse et de la volonté divines, est la représentation absolue de la perfection et de la vérité. Aharon qui figure l'effort humain pour servir D.ieu en élevant jusqu'à Lui les matériaux de Sa création est le véhicule de la bienveillance et de la paix. Ensemble, ils font le pont entre le Créateur et Sa création et conduisent Israël.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 1^{er} mars – 5 Adar

Mitsva positive n° 225 : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons obliger un meurtrier involontaire à quitter sa ville et à aller habiter dans une ville de refuge.
Mitsva négative 295 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accepter une rançon pour celui qui a commis délibérément un meurtre. Au contraire, on doit le mettre à mort dans tous les cas.

Mitsva négative 292 : Il est interdit d'exécuter un criminel, au moment où il a déjà accompli sous nos yeux une transgression passible de la peine de mort, avant de l'avoir fait passer en jugement. Au contraire, il doit faire l'objet d'un procès et des témoins seront entendus par le tribunal. Il faut nous contenter de faire notre déposition et laisser au tribunal le soin de juger quelle sanction il y a lieu de prononcer contre lui.

Lundi 2 mars – 6 Adar

Mitsva positive n° 247 : Il s'agit du commandement qui nous enjoint de nous porter au secours d'une personne menacée par un agresseur, même au prix de la vie de ce dernier. En d'autres termes, nous devons tuer l'agresseur s'il nous est impossible de sauver la personne menacée sans cela.

Mitsva positive n° 293 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir le moindre égard pour la vie d'un agresseur.

Mitsva négative n° 297 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous abstenir de sauver la vie d'un Juif, lorsque nous le voyons en danger de mort et d'anéantissement, s'il est en notre pouvoir de le sauver.

Mitsva positive n° 182 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de réserver six villes de refuge qui seront prêtes à accueillir tout homme ayant commis un homicide involontaire. Il faut aussi préparer l'accès à ces villes, en le maintenant en bon état et l'on n'y laissera pas d'obstacles empêchant le fugitif de s'échapper.

Mardi 3 mars – 7 Adar

Mitsva positive n° 181 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de briser la nuque d'une génisse si nous trouvons un mort dans un champ, dont on ne connaît pas le meurtrier.

Mitsva négative n° 309 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer et labourer le bas-fond sauvage où on a brisé la nuque de la génisse.

Mitsva négative n° 298 : Il nous est interdit de laisser les sources de danger ou des obstacles dans le domaine public et privé, pour éviter qu'ils ne soient la cause d'accidents mortels pour des hommes.

Mitsva positive n° 184 : Il s'agit du commandement nous incombant d'éloigner toute embûche, tout danger qui pourrait menacer la sécurité de tous les endroits où nous demeurons, c'est-à-dire que nous devons construire une barrière autour des toits, puits, fossés et endroits similaires pour que personne n'y ou n'en tombe.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 34.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 13.000 ex ISSN 1762 - 5440

Le parachutiste

Il y a quelques mois, j'ai été invité par un habitant du Kibboutz Alonim à célébrer le «Pidyone Habène», le rachat de son fils premier-né. Après avoir pris tous les renseignements nécessaires au regard de la Hala'ha, je suis arrivé à l'heure dite. Un autre Cohen se trouvait déjà sur place ; le corps recouvert de tatouages, il expliqua : «Ces dessins, c'est un souvenir de mon séjour à Goa, en Inde. D.ieu merci, par la suite j'ai eu la chance de faire la connaissance de Rav Doudou Lider, l'émissaire du Rabbi à Melbourne. Grâce à lui, je me suis renforcé dans mon judaïsme et maintenant, je mets les Téfilines chaque jour!»

Le père de l'enfant avait préparé un petit déjeuner lacté pour ses invités, afin d'éviter tout problème de cacherout. Je lui avais demandé auparavant de m'acheter du pain dans la fameuse boulangerie cachère Angels afin que je puisse prendre un repas à base de pain, comme il est de coutume pour un Pidyone Habène.

Ensuite arriva un Kibboutznik typique : une queue de cheval avec un bandana, un short et des sandales. De fait, c'était le grand-père du bébé. Son fils me fit faire sa connaissance.

- Enchanté ! Mazal Tov ! Je m'appelle Menaché ! déclarai-je en lui serrant la main.

- Et moi, c'est Amir. Vous savez, moi, je

suis plutôt opposé à toutes ces choses-là... (faisant allusion à l'«étrange» volonté de son fils de pratiquer une cérémonie religieuse traditionnelle : lui, bien sûr, était libéré de ces pratiques d'un autre âge...)

Je répondis que cette remarque était stimulante et remarquai : «En tant qu'ancien footballeur, je sais que personne ne donne un coup de pied en l'air s'il n'y a pas quelqu'un en face...»

A cet instant précis, je me suis souvenu d'une lettre du Rabbi que j'avais lue une fois dans le magazine *Kfar Chabad*. Le Rabbi écrivait en 1969 à un capitaine des parachutistes : il lui adressait sa bénédiction et soulignait l'importance de sa responsabilité car il devait montrer l'exemple aux soldats qu'il entraînait. En effet, les soldats observent l'attitude de leur capitaine même dans les situations qui ne sont pas du domaine des relations de supérieur à simple soldat. Ce qui explique que sa responsabilité est double... A la fin de sa lettre, le Rabbi ajoutait que – en accord avec la parole du Baal Chem Tov : «De chaque chose qu'on voit ou qu'on entend, on doit prendre un enseignement dans sa façon de servir D.ieu – ce qu'on doit apprendre du parachutisme, c'est que l'opposition est la condition du succès...»

Le Rabbi n'avait pas besoin d'élaborer sur ce sujet puisque chaque parachutiste apprend dès le début de son entraînement que, s'il n'y a pas une force qui s'oppose à lui, il ne peut arriver à terre entier – que D.ieu préserve ! Il ne fallait donc pas craindre l'opposition, conclusai-je en souriant.

Ensuite, avant de procéder à la cérémonie – dans la cour de la maison, j'ai expliqué brièvement le sens du Pidyone Habène.

Je suis retourné dans la maison pour me laver les mains rituellement et je m'aperçus que le grand-père de l'enfant se trouvait à côté de moi. Je lui

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mercredi 4 mars – 8 Adar

Mitsva négative n° 299: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'induire son prochain en erreur par un conseil

Mitsva positive n° 202: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de décharger une bête qui succombe sous son fardeau, dans le champ.

Mitsva positive n° 203: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'aider un homme à relever une charge sur sa bête ou sur lui-même s'il est seul, après qu'elle ait été déchargée par nos soins ou par quelqu'un d'autre.

Mitsva négative n° 270: Il nous est interdit d'abandonner celui qui, en chemin, succombe sous son fardeau. Au contraire, nous devons l'aider en le déchargeant de son fardeau jusqu'à ce qu'il puisse le réinstaller et nous devons soulever avec lui sa charge jusqu'à son dos ou sur celui de sa bête.

Jeudi 5 mars – 9 Adar

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

Vendredi 6 mars – 10 Adar

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

Samedi 7 mars – 11 Adar

Mitsva négative n° 250: Il nous est interdit de léser notre prochain lors d'une transaction commerciale, qu'il s'agisse d'un achat ou d'une vente.

demandai gentiment : «Alors, il y a eu de l'opposition?» et il répondit sur le même ton : «Non, pas d'opposition».

Il disparut et n'assista pas au petit déjeuner qu'avait préparé son fils car il avait sans doute honte de lui-même...

Le Yom Kippour suivant, le Cohen du Kibboutz est arrivé dans notre synagogue et je lui racontai ma rencontre avec le grand-père de l'enfant.

Le Cohen remarqua : «Tu ne t'imagines pas à quel point tu as fait mouche ! Cet homme est un ancien parachutiste ! Tu l'as touché au plus profond de lui-même!»

**Menaché Althaus
Kfar Chabad n°1316
traduit par Feiga Lubecki**

ETINCELLES DE MACHIA'H

Le temps du rire

En référence à la venue de Machia'h, les Psaumes (126: 2) annoncent: "Notre bouche se remplira de rire". Si ce verset décrit parfaitement la joie qui s'emparera de nous en ce nouveau temps, il n'en reste pas moins qu'une question se pose. En effet, dans la mesure où la venue de Machia'h s'accompagnera d'une intense révélation de la Lumière Divine, littéralement sans précédent, quelle importance peut avoir le fait que "notre bouche s'emplira de rire"?

L'idée est, au contraire, essentielle. A ce moment, la joie et le plaisir de D.ieu se révéleront, ils seront la conséquence de l'accomplissement par les Juifs du service divin. C'est cette joie-là qui, justement, s'exprimera. Ainsi, le mot "vie" en hébreu a pour valeur numérique 414. C'est aussi celle de l'expression "Lumière infinie". Cette identité souligne la vraie raison de ce "rire": le plus grand plaisir de D.ieu.

(d'après Séfer Hamaamarim 5700, p. 68 et Likouteï Torah, Bamidbar, p. 19d) **H.N.**

LE COIN DE LA HALA'HA

Que fait-on à Pourim ?

Cette année, Pourim tombe le **mardi 10 mars 2009**.

Lundi 9 mars 2009, on jeûne du matin au soir (de 5h 44 à 19h 25 horaires pour Paris), c'est le jeûne d'Esther. Le matin, on récite les Seli'hot et la prière «Avinou Malkenou». Avant l'office de Min'ha, l'après-midi, on donne trois pièces de cinquante centimes d'euro à la Tsedaka (charité) en souvenir de l'offrande des trois demi-sicles pour la construction et l'entretien du Temple. Dans la Amida, on rajoute la prière «Anéno».

Lundi 9 mars, après la prière du soir, on écoute attentivement chaque mot de la Méguila, le rouleau d'Esther.

Pourim, les enfants se déguisent dans l'esprit de la fête en évitant de se déguiser en «méchant».

Mardi matin 10 mars, ou éventuellement plus tard dans la journée :

(1) on écoute à nouveau chaque mot de la lecture de la Méguila.

(2) ce n'est qu'après avoir écouté la Méguila qu'on peut procéder aux autres Mitsvot de Pourim : on offre au moins deux mets comestibles à un ami, en passant par un intermédiaire : un homme à un homme, et une femme à une femme : ce sont les «Michloa'h Manot» ;

(3) on donne au moins une pièce à deux pauvres pour leur permettre de célébrer la fête, c'est : «Matanot Laévyonim».

(4) mardi après-midi, on se réunit pour prendre part au festin de Pourim dans la joie.

Mercredi 11 mars, c'est Chouchane Pourim, le Pourim des «villes fortifiées» dont Jérusalem. On ne récite pas les prières de supplication, Ta'hanoune, et on partage la joie du peuple juif où qu'il se trouve.

F.L.

TTP

Spécialiste
des Énergies Renouvelables

Pompe à chaleur

Solaire

Photovoltaïque

Vous vendez
déjà plusieurs
pompes à chaleur
et kits
photovoltaïques



Nous gérons pour
vous tout le reste.
Nos commissions sont
payées très vite, dès
l'accord de vos
dossiers.



Contactez-nous dès à présent au
N°Azur 0 810 810 718

PRIX APPEL LOCAL



Pizzas
Pâtes
Paninis
Gratins
Crêpes
Bagels
Desserts

Menus Midi à Partir de 9,50 €

KING
KOSHER

SUSHI

01 42 02 02 42

45, Avenue Secretan 75019 PARIS

LIVRAISON GRATUITE

à partir de 15 € sur Paris 10e, 11e, 18e, 19e, 20e,
Aubervilliers, Montreuil, Les Lilas, Pantin
Autres secteurs nous consulter

Sous la surveillance
du Rav M.BELINOW

RENAULT
AGENCE MONDOR

CAC 94

Centre Auto de Créteil

3 services - 1 adresse

- Renault minute
- Carrosserie
- Peinture
- Mécanique

SIXT

AUTOVISION
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

116, av. du M^e de-Lattre-de-Tassigny N. 19 - 94000 CRETEIL

Accès rue Viet - M^o Julliottes

Tél. 01 42 07 03 00

LE PLUS BEAU CADEAU ÉDUCATIF POUR POURIM

PARATSTA PRODUCTIONS FRANCE

présente

2 histoires merveilleuses

EN

DVD-VIDEO



Une histoire de
Rabbi Israël
Baal Chem Tov

18€
90



L'histoire de
Rabbi Eliézer
Ben Horkenos

18€
90

PARATSTA
PRODUCTIONS

Pour commander, contactez le 06 63 45 77 70

Adresser votre règlement à l'ordre de PARATSTA (18€90 l'unité - frais de port offerts)
à l'adresse suivante : PARATSTA PRODUCTIONS - 161, Rue Manin 75019 Paris



**Votre Boîte de Tsédaka
est pleine !**

Vous pouvez

la rapporter au 8, rue Lamartine - Paris 9^e (M^o Cadet)
Beth Loubavitch: ou 55, rue Petit - Paris 19^e (M^o Ourcq)
nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

		Lundi 9	Mardi 10
1	Chez M. et Mme L. ASSERAF 5, rue Volney 75002 Paris		10h à 18h TLH
	Chez M. et Mme Y. MERGUI 112, rue Rambuteau (code 16250 - Etg. 5)	21h30	12h30 17h
2	BETH LOUBAVITCH 6, rue de la Bourse (M ^e Bourse ou Richelieu Drouot)	19h30 20h30	8h30 9h30 12h 13h 14h 15h 18h
	Synagogue 14, rue d'Alexandrie		11h à 17h TLH
4	Synagogue 17, rue des Rosiers (M ^e S. Paul)	20h 21h	9h à 18h TLH
5	Salad' Cafe 10 Rue Toullier	19h30	12h15 - 13h 13h45
6	Chez M. et Mme B. APLEBAUM 23 Rue Bréa	19h15	12h30 13h15
	Centre EDMOND FLEG 8 bis, rue de l'Eperon	20h	9h et de 11h à 18h TLH
7	Chez M. et Mme Y. MERGUI 24, Av. de la Bourdonnais	19h30 20h30 21h30	9h 10h 12h 15h 18h
	E.E.I.F. 27, avenue de Segur		14h
8	BETH LOUBAVITCH 122, av. des Champs-Élysées RDC sur cour - code après 19h: 13482	19h15 20h 21h 22h	de 8h à 18h TLH
	Chez M. et Mme S. KULSKI 40, rue de la Bienfaisance Code: 7483 [Et. 2]	19h30	15h
	Chez M. et Mme KULSKI 22 rue de Lisbonne [Et. 3]		18h
	Chez M. et Mme M. KULSKI 27, rue S. Petersbourg - 1Et.	22h00	12h - 13h
9	BETH LOUBAVITCH 8, rue Lamartine (M ^e Cadet)	19h15 21h30	8h30 et de 9h à 18h TLH
	BRIT CHALOM 18, rue S. Lazare	19h45	7h45
10	BETH LOUBAVITCH 8, rue Legouvé (M ^e Jacques Bonsergent)	19h30 21h	8h - 13h 16h - 17h30
11	Chez M. et Mme E. ARNAUVE 5 bis, rue Moufle - 01 48 05 08 82	22h30	13h 17h15
	SYNAGOGUE 84-86, rue de la Roquette	19h30 21h00	8h30 13h 17h
12	Chez M. et Mme Y. MARTINEZ 46, bd de Reuilly (M ^e Daumesnil) Asc: 4621 Et: 5	22h 23h30	12h30 13h15 14h
	SYNAGOGUE 106 Av. du Gal Michel Bizot	19h45	7h40
	SYNAGOGUE 12 Cité Moynet (M ^e Montgallet)	19h25	7h40
	Faculté de Médecine 27 rue Chaligny - Et: 1 [Salle : 107]		12h45
13	BETH LOUBAVITCH - BERCY 18, bd Vincent Auriol (M ^e Quai de la Gare)	19h30 21h30 23h	8h30 10h 12h 14h 15h 16h 18h
	BETH LOUBAVITCH 2, rue Paulin Enfernt	19h30 21h - 22h	de 9h à 18h TLH
14	Chez M. et Mme M. SUDRY 125, bd Brune [Code 19B31 int 28]	21h 22h	17h30
	Synagogue OHR HA'HAIM 223, rue Vercingétorix (M ^e Pte de Vanves)	19h15	7h15 - 9h 11h - 13h
15	BETH LOUBAVITCH 32, rue des Bergers (M ^e Charles Michel)	19h15 22h	8h30 - 12h30 14h - 17h45
16	BETH LOUBAVITCH 4, rue Girodet	19h30 - 20h30	13h
	BETH LOUBAVITCH 9 Rue Lekain		7h30 - 9h à 18h TLH
17	Chez M. et Mme Y. ELMKIES 2, rue S. Marceau (M ^e Péreire)	19h30	17h45
	SYNAGOGUE KI TOV 9, rue Jacques Ibert	19h30	8h - 10h - 12h 14h - 16h - 17h30
	SYNAGOGUE FCMZ 10 rue Barge (M ^e Courcelles)	19h30 21h	7h30 8h45 10h30 12h30 14h30 16h30 18h
18	BETH LOUBAVITCH 8, rue du Marché Ordener (M ^e Guy Môquet)	19H45	8h30 - 10h - 13h 14h - 17h30
	Chez M. et Mme H. BELLITY 234, rue Championnet (M ^e G. Môquet)	20h30	
	SYNAGOGUE 13, rue Ste Isaure	19H15	8H - 16H30
	SYNAGOGUE ACIP 42 rue des Saules	19H30	7H45 - 11H
19	BETH 'HAYA MOUCHKA 47/51, rue Petit (M ^e Durcq)	19h30 à MINUIT TLH	7h30 9h à 18h TLH
	BETH LOUBAVITCH 59, avenue de Flandre (M ^e Riquet)	19h30 20h30 21h30 22h15 23h	7h30 8h45 9h30 10h à 18h TLH
	BETH LOUBAVITCH 53, rue Compans (M ^e Place des Fêtes)	19h45 - 21h30 22h30	8h45 de 10h à 18h TLH
	BETH LOUBAVITCH 74, av Simon Bolivar (M ^e Colonel Fabien)	20h	9h30 - 12h 14h
20	BETH LOUBAVITCH 93, rue des Orteaux (M ^e Pte de Montreuil)	19h30 20h30 21h30	8h15 9h30 10h30 11h30 12h30 15h30 16h30 17h30

		Lundi 9	Mardi 10
20	BETH LOUBAVITCH 82, rue des Couronnes (M ^e Couronnes)	19h45	9h - 12h
	HEI'HAL MENA'HEM 110, Bld de Ménilmontant (M ^e Ménilmontant)	19h30 21h30	8h30 - 9h30 11h30
77	MEAUX SYNAGOGUE - 11, rue Paul Barennes	20h	9h15 - 12h30 18h
	Chez Mr et Mme FRAENKEL 155 Rue du Faubourg S.-Nicolas	21h30	
	PONTAULT COMBAULT BETH LOUBAVITCH : 55 av des Lilas	19h30 21h - 22h	7h45 - 8h30 18h15
	EMERAINVILLE France Gift		13h45
	COLLEGIENS C.C. Bay 2-XX'Elles		12H15
	PRINGY Club Auto 77		10h30
	BUSSY S. GEORGES Tech Data		12h15
78	CHATOU - Chez Mr et Mme CHELLY 48/50, avenue Maréchal Foch (Code - 4850 Bld D)	21h	13h 18h
	LA CELLE S. CLOUD SYNAGOGUE 1, av. de l'Etang	20h 22h	7h30 - 10h 12h - 18h
	MAISONS LAFFITTE SYNAGOGUE 1 rue Gros Murger	19h30	7h30
	Chez M. et Mme SARFATI 13 Av. du Général de Gaulle	21h30	13h
	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 48 Rue Jean Cocteau	19h30	7h30 - 13h 17h30
	POISSY SYNAGOGUE 12, rue Laurence Caroline	19h30	8h - 17h45
	SARTROUVILLE SYNAGOGUE 11, rue de Stalingrad	19h30	8h - 12h
	Mairie - Salle 14 Juil. 25, rue Henri Dunant		17h45
	S. GERMAIN EN LAYE BETH LOUBAVITCH 12 ter Av Carnot	19h30 21h30	8h - 13h 17h45
	VERSAILLES SYNAGOGUE 10, rue Albert Joly	19h30	7h - 10h 12h30
91	Chez M. et Mme E. COHEN 93, rue des Chantiers		17h45
	LE CHESNAY Salons : 39, rue de Versailles	21h	
92	ATHIS MONS SYNAGOGUE 28, av. J.P. Besnard	19h30 21h	7h30 - 18h
	MASSY BETH HABAD 56 Qtr, rue de Longjumeau		Se renseigner: 06 50 85 75 97
	S. GENEVIEVE DES BOIS ACIGE : 14/15, allée Léo Ferré	20h	8h
	SAVIGNY SUR ORGE SYNAGOGUE 1, av de l' Armée Leclerc	19h45 22h	9h - 12h
92	ANTONY Misaada : 80, av. du Pdt Kennedy	19h30 à 23h30 TLH	de 11h à 18h TLH
	ASNIERES CENTRE COMMUNAUTAIRE 82 Rue du Rev Père Chritian Gilbert	21h15	8h 13h45 12h30
	BOIS-COLOMBES Chez M. et Mme S. Gershovitz 78 Rue Victor Hugo	20h 22h	12h30 18h
	BOULOGNE BETH LOUBAVITCH 1, rue des Longs Prés	19h30 20h30	7h30 - 13h30 17h45
	BOURG LA REINE BETH LOUBAVITCH 30, rue Auguste Demmler - RDC	19h15	13h
	CHATENAY MALABRY Faculté de Pharmacie		12h30
	CHATILLON Salons Maison Blanche: face Darty	19h 20h 21h 22h	12h30
	CLAMART Chez M. et Mme Y. Chiche 11, rue Albert Neveu	20h15	13h 17h
	CLICHY LA GARENNE SYNAGOGUE ACIP 26, rue Mozart	19h30 21h	8h 10h
	COURBEVOIE BETH LOUBAVITCH 47, rue de l'Alma	19h15 22h	7h30 - 11h 13h - 16h - 18h
92	LA GARENNE COLOMBES CRECHE LECHAIN 10 Rue J.B. la Folie		15h
	LA DEFENSE BETH LOUBAVITCH 82, Passage de la Coupole	19h 15 19h45	8h30 9h15 12h 12h30 13h 14h 14h30 16h 17h 18h
92	LEVALLOIS PERRET BETH LOUBAVITCH 129, rue Ed. Vaillant	19h15 20h15	7h30 - 12h30 18h
	MONTROUGE BETH LOUBAVITCH 4, rue René Barthélémy	19h30	7h30 de 8h à 18h TLH
	MALAKOFF Faculté de droit		12h30
	NEUILLY SUR SEINE SYNAGOGUE 12, rue Ancelle (M ^e les Sablons)	19h15 21h - 22h	de 8h à 18h TLH
	RUEIL MALMAISON SYNAGOGUE 6, rue René Cassin	19h15	8h

		Lundi 9	Mardi 10
92	Chez M. et Mme Touboul 1, rue Marcel Pagnol		13h30
	SCEAUX BETH LOUBAVITCH - 27 Av. Jules Guesdes	20h30	
	SEVRES BETH LOUBAVITCH - 1 rue Grande Rue		12h15 13h30
	SYNAGOGUE - 92 rue Grande Rue	19h30	
	S. CLOUD Chez M. et Mme M. ZEKRI 27, rue Dailly - Bât: B [Et: 4]	21h15	
	SURESNES SYNAGOGUE 10, rue Ledru Rollin	19h30 21h	7h30 - 12h30 18h
92	AUBERVILLIERS BETH HABAD CHEMOR 17-23, rue Clos Bénard	19h45-20h30 21h15	de 8h à 17h30 TL 1/2 h
	SYNAGOGUE 28 Rue Paul Verlaine	19h50	
	BAGNOLET Chez M. et Mme ZAOUI 3, rue Sesto Fiorentino - Et: 3		16h30 17h30 18h15
	Chez M. et Mme ZEITOUN 72, rue Hoche	19h30 21h	9h30 - 18h
	SYNAGOGUE 28, rue Jules Ferry	19h30 22h	9h 12h30 17h
	BONDY SYNAGOGUE 28, rue de la Villageoise	19h30 20h45 22h15	8h15 10h
	Chez Mr et Mme BEN-NEPHTALI 156 Av. Henri Barbusse	22h15	13h15
93	EPINAY SUR SEINE BETH LOUBAVITCH 26, rue Victor Hugo	19h30 22h	8h - 10h 15h - 17h
	LES LILAS SYNAGOGUE 14, rue de la croix de L'Épinette	19h30 20h30	8h - 9h - 12h 13h - 17h
	NOISY LE GRAND BETH LOUBAVITCH 166, rue Pierre Brossollette		Se renseigner: 06 61 16 02 45
	MONTREUIL SYNAGOGUE FIM 113, av. Parmentier	19h45	7h45 - 9h30 12h - 14h - 16h
	PANTIN SYNAGOGUE 6, Rue Gambetta	19H30	7H45
	PIERREFITTE SYNAGOGUE 49, boulevard Pasteur	19h15 20h15	8h 10h
	PRE S. GERVAIS SYNAGOGUE 7, av. du Belvédère	19h15	7h15 - 10h 17h
	ROMAINVILLE BETH LOUBAVITCH 18, rue Alexandre Dumas	19h45 21h - 22h	8h15 - 11h 13h - 17h
	ROSNY SOUS BOIS TOUR EUROPA GROUPE IMC 5 Rue de Lisbonne (3 ^{ème} étage)		11h15
	S. OUEN SYNAGOGUE 10, rue Mariton	19h45	7h - 12h30
	VILLEPINTE SYNAGOGUE 1, Place Condorcet	19h30 20h30	8h30 18h
94	ALFORTVILLE SYNAGOGUE 1, rue Blanche	19h15 21h	7h30 - 12h 17h
	BONNEUIL BETH LOUBAVITCH 57, rue George Ferrand	19h30 21h30	9h30 - 12h 16h
	BRY-SUR-MARNE BETH LOUBAVITCH 16 Rue Marcelin Berthelot	19h30 21h	9h 11h
	CHOISY LE ROI BETH LOUBAVITCH 3 ter, rue de Verdun	19h30 22h	9H 12H30 17H30
	CRETEIL BETH HABAD 21, rue des Refugnicks	19h30 20h15	8h45 - 10h - 12h 14h - 15h - 17h30
	Chez M. et Mme M. MERGUI 136, av Laferrrière	21h15	13h 14h
94	FONTENAY SOUS BOIS Beth Mena'hem 12, rue Emile Zola	19H45 21H	8h15 - 9h30 - 10h30 12h30 - 13h15 - 16h
	LA YARENNE S. HILAIRE SYNAGOGUE 30, rue S. Hilaire	19h15 21h - 22h	de 8h à 18h TLH
	MAISONS ALFORT SYNAGOGUE 92-94 Av. Victor Hugo	19h30	12h30 - 15h
	NOGENT SUR MARNE 17, av de Joinville	19h15 20h30	7h45 13h 17h
	S. MAUR Chez Mr et Mme Drokman 67 Av. Louis Blanc	22h	14h
	VILLIERS SUR MARNE BETH LOUBAVITCH 16 Av. Andre Rouy		Se renseigner : 06 60 37 50 29
	VILLENEUVE S. GEORGES SYNAGOGUE 3, rue Berthelot	19h45 20h45	8h 17h
	DOMONT Salon les Fauvettes 12, rue de Paris		18h
	MONTMORENCY 8 Rue du Try Chez M. et Mme ABRAHAMI D.	22h	12h30 17h15
95	SARCELLES BETH LOUBAVITCH 43, av. du 8 Mai 45	19h30 21h 22h30	9h à 18h TLH
	S. BRICE BETH LOUBAVITCH C. Com. des Vergers	19h15 21h	8h - 9h - 10h 12h - 14h - 17h
	S. GRATIEN Chez M. et Mme ABRAHAMI C. 25, avenue Waldeck Rousso	19h30 21h	15h30 17h
	S. OUEN L'AUMONE SYNAGOGUE 9, rue de Chennevières	19h30	8h

		LUNDI	MARDI			LUNDI	MARDI			LUNDI	MARDI	
2	Magasin VOG' 25 Rue de Clery		13h	77	Brie compte Robert: Optical center 16 rue Gustave Eiffel		13h30		94	CRETEIL Chez Mr et Mme Taieb 6 Rue Jean Rostand		12h 18h
	Restaurant Lev Pizza 26 Passage du Ponceau		12h30 13h30		VERNEUIL:Synagogue Rue de Bazincourt	20h	9h 13h			CRETEIL Chez M. et Mme M. Mergui 136, av Laferrière	21h15	13h 14h
3	Les 5 Sens: 5 rue Volta		15h	78	Chez Mr et Mme D. Elmkies 25 Al. Des Bois AP 10		18h			MAISON ALFORT MOULIN BRULE 47 avenue Foch		17h15
5	Pizza Matana 30 Rue Broca		12h30		92	ISSY LES MOULINEAUX: SYNAGOGUE 72 Bd. Gallieni	19h15			7h30		
	Synagogue 9 Rue Vauquelin		17h15	JANN'S 85 pas. de la Coupole Defense 7			15h15	BRY-SUR-MARNE Salon Joyau de la Marne	19h30			
7	E.E.I.S: 27 Av. de Segur		14h	92	FAC Sceaux		12h30			St Mandé: Synagogue Rachby 46 A. Robert André Vivien	19h15 20h15 21h	7h30 8h30 9h 9h30 10h 12h 12h30 13h 13h30 14h 16h45 17h 18h
11	AGE INTER SERVICE 3 Rue des boulets	21h	11h 12h30 14h 17h 18h		Chez Garylan : Rue Pictonne		12h30					SARCELLES Pâtisserie Oh ! DELICES 73, av. Paul Valéry
12	FONDATION ROTSCCHILD Synagogue 76 rue de Picpus	19h15	7h10 9h 10h	Plessis Robinsson: 86 av generale de gaulle		19h30			HYPERCACHER C.C. Les Flanades			
14	MAGASIN L'ETINCELLE 82 Rue D'alesia		13h30	Magasin l'Art de Voir - Place de l'Europe Rueil 2000		8h45					CENTRAL MAZONE CACIER 36, bd. Albert Camus	
18	Galerie 102 : 236,rue Championnet		16h	ST CLOUD 5 Rue D'orleans		18h					PIZZA TOVA 42, bd. Albert Camus	
19	Boucherie EMSALLEM 18 rue Corentin Cariou		10h 11h 12h 13h	LA GARENNE COLOMBES:CRECHE LECHAIM 10 Rue J.B. la Folie		15h					Restaurant EREV 40, bd. Albert Camus	
20	Chez Mr et Mme Aharfi: 30 Rue de la Mare	21h	17h30	BOBIGNY ZI 2, avenue II. Barbusse Ariel Bulding 2e et		12h 14h					Restaurant LE SHINE 83, av. Paul Valéry	
	10 bis Rue de Cambodge		14h	Synagogue Beth-El: 12 Route de Noisy	19h30	7h45			MICACHER : C.C les vergier		15h	
77	18 Rue du Borrego		13h	La Varenne s. Hilaire SYNAGOGUE : 10 Rue du Chateaux		19h45			SUPER CACH : C.C Carrefour		16h	
	MICHKENOT YAACOV 118 Rue de Belleville	19h15	8h 10h30 12h 14h 16h 18h	CHARENTON: Chez Mr et Mme Freoa 29 Rue du Marechal de Lattre de Tassigny		12h30			EZANVILLE : 22 route d'ecouen	21h		
77	MEAUX - PRISON		11h	LIMEIL BREVANNES: SYNAGOGUE 20 Av. de la Salbliere	19h20	7h30 18h			ROISSY Sté OPHTALMIC 22 av. des Nations Bat. Le Rousseaux		11h30	
	MEAUX - HOPITAL		14h	LIMEIL BREVANNES : 22 rue A. DEMUSSET	21h							

Comme chaque année,
le Beth Loubavitch est à votre disposition
pour procéder gracieusement à la

LECTURE DE LA MEGUILAT ESTHER

auprès des personnes âgées,
malades, hospitalisées ou autres...

N'attendez pas la dernière minute,
contactez le Beth Loubavitch au 01 45 26 87 60



POURIM 5769

CAMPAGNE DES MICHLOA'H MANOT

Comme chaque année,
le Beth Loubavitch
distribue gracieusement
50.000 paquets
à toute la communauté.
Participez avec nous
à cette grande Mitsva

Un reçu CERFA d'utilité publique
vous sera adressé

Oui, j'offre paquets
d'une valeur de **0,70 €**

par un chèque de €

à adresser à Beth Loubavitch
"Campagne de Pourim"
8, rue Lamartine - 75009 Paris